

Objet : Alerte avant le prochain Conseil d'Administration de l'AEFE – Blocage institutionnel et suspension des activités de l'UNSS Maroc

Monsieur le Député,

À l'approche du prochain Conseil d'Administration de l'AEFE qui se tiendra la 18 novembre prochain, nous tenons à vous alerter solennellement sur la situation critique que traverse l'Union Nationale du Sport Scolaire au Maroc (UNSS Maroc). Faute de réponse officielle de la part de l'Agence depuis le mois de juin, le bureau de l'association s'est résolu, le 13 novembre dernier, à **suspendre prochainement l'ensemble des rencontres et activités sportives** jusqu'à l'obtention d'ouverture de discussions entre toutes les parties et d'une issue satisfaisante permettant à notre association de fonctionner durablement.

Pour mémoire, ce conflit trouve son origine dans la dénonciation unilatérale par l'AEFE de la convention liant le lycée Lyautey à l'UNSS Maroc, qui permettait de rémunérer en heures supplémentaires effectives (HSE) les enseignant·es d'EPS assurant les fonctions de direction nationale (360 à 364 heures annuelles pour les directeurs Nord et Sud, 156 heures pour la communication). Bien que ce dispositif soit **intégralement autofinancé** (les sommes avancées par les établissements étant refacturées à l'euro près à l'association), l'Agence entend imposer pour les établissements en gestion directe (EGD) un basculement vers le versement d' Indemnités Péri Éducatives (IPE) ou des décharges horaires réservées aux seuls personnels en contrat local, mesures particulièrement défavorables aux personnels titulaires.

Depuis notre échange en visioconférence le 18 juin 2026, la situation s'est enlisée malgré les multiples démarches entreprises :

- **Rejet unanime de la profession :** Le 23 juin, l'Assemblée Générale de l'UNSS Maroc a ajourné l'élection du directeur de la zone Sud et rejeté à l'unanimité les propositions de l'AEFE (courrier officiel des secrétaires d'AS envoyé à la DRH le 30 juin). Celles-ci entraîneraient une perte de rémunération d'environ 40 % à charge de travail égale, créeraient une rupture d'égalité entre les EGD et les établissements partenaires/OSUI, et exclurait de fait les personnels détachés (soit 30 % du vivier d'enseignant·es d'EPS de la zone) de ces fonctions de direction.
- **Engagement non tenu d'une réunion officielle :** Interpellée par la FSU lors des CSA du 25 juin et du 8 octobre 2026, ainsi que par plusieurs relances écrites (11 septembre, 22 septembre et 16 octobre), la direction de l'AEFE a invoqué la nomination récente du Directeur général et la nécessité d'une

analyse juridique. Elle s'était engagée à organiser une réunion officielle avec les parties concernées avant la fin du mois d'octobre.

- **Absence de réponse malgré des solutions existantes :** À ce jour, aucune réunion n'a été convoquée avec la représentation des personnels et le projet de nouvelle convention transmis par l'UNSS Maroc le 8 octobre reste lettre morte. Pourtant, comme nous l'avons rappelé en instance, le cadre réglementaire de l'AEFE permet déjà de résoudre ce blocage, notamment via la circulaire sur les IMP (n°1576 du 24 juin 2016) qui autorise l'octroi d'allègements de service pour le développement du sport scolaire ou la rémunération en IMP.

Ce statu quo incompréhensible paralyse aujourd'hui un modèle associatif unique au monde, vieux de près de trente ans, qui fédère **7 200 élèves licencié·es** (soit plus de 30 % des licenciés de l'ensemble du réseau mondial AEFE-UNSS), mobilise **160 enseignant·es d'EPS** au sein de **28 à 30 établissements** et organise près de 600 compétitions par an. En l'absence de cadre clair pour recruter un co-directeur de la zone Sud, le pilotage administratif et logistique de l'association est devenu impossible. En marge du prochain Conseil d'Administration de l'AEFE, nous sollicitons votre intervention auprès de la Direction générale afin d'obtenir :

1. **L'organisation immédiate de la réunion promise** avec les représentant·es des personnels et le bureau de l'UNSS Maroc.
2. **Une réponse officielle et pérenne** validant le projet de convention proposé par l'association, garantissant une équité de traitement entre tous les établissements et statuts, sans perte financière pour les personnels ni coût supplémentaire pour l'Agence.

L'ensemble des élèves et des équipes éducatives de la zone Maroc attendent ce signal fort pour permettre la reprise rapide des championnats et préserver la vitalité du sport scolaire français à l'étranger.

Nous restons à votre entière disposition pour vous fournir toute pièce complémentaire avant la tenue du Conseil d'Administration.

Bien Cordialement,

Pour le SNEP-FSU Maroc

Colin Sandoz
Responsable national adjoint SNEP-FSU hdf





